

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 09 JUIN 2023
N°42/2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE NEUF JUIN,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 30 mai 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur Francis DIETRICH, Maire.

PRESENTS : ABRAHAM-MOREL A., BARET E., BONNET-GAMARD P., CADORET S., CATTANI JL., DEUTSCH F., DIBON C., DIETRICH F., DUCES E., GRENIER JM., MEDAVIT R., MILET F., PROCACCI T., RIOU M., SANCHEZ D., SELVE M., VITINGER A.

PROCURATIONS: BOFELLI Y. à CATTANI JL., CHABANY S. à DIETRICH F., CHAUMONT L. à ABRAHAM-MOREL A., DOMINGUEZ F. à SANCHEZ D., MOLLARD N. à GRENIER JM., PAIO J., à PROCACCI T.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Richard MEDAVIT est nommé secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL EN VUE DES ELECTIONS SENATORIALES

En vertu de l'arrêté préfectoral N° 38-2023-05-25-00008 du 25 mai 2023 fixant le nombre de délégués et suppléants sénatoriaux par commune et indiquant le mode de scrutin pour leur désignation, le Conseil municipal de Champ sur Drac doit élire 7 délégués titulaires et 4 suppléants en vue des élections sénatoriales.

Conformément aux dispositions de l'article R.133 du Code Electoral, le bureau a été constitué de Mesdames ABRAHAM-MOREL Angeline et BONNET-GAMARD Pauline, Messieurs VITINGER André et GRENIER Jean-Marc et de Monsieur Francis DIETRICH, Maire, qui en sera le Président.

Monsieur Richard MEDAVIT a été désigné secrétaire.

Monsieur le Président rappelé :

1° Les articles transcrits ci-dessus du Code Electoral relatifs à l'élection des Sénateurs ;

2° Le décret fixant la date à laquelle les Conseils Municipaux doivent désigner leurs délégués et suppléants en vue de l'élection au Sénat qui doit avoir lieu le 24 septembre 2023 dans le département.

3° L'arrêté du préfet convoquant à cet effet les Conseils municipaux, transmis aux conseillers avec la convocation au présent Conseil municipal.

Le Président a ensuite invité le Conseil à procéder, sans débat, au scrutin.

Sont candidats :

- Pour la liste « Avec vous construisons demain » :

M. Francis DIETRICH

Mme Sylvie CHABANY

M. Thierry PROCACCI

Mme Martine SELVE
M. Gaby VITINGER
Mme Evelyne DUCES
M. Florian DOMINGUEZ
Mme Josette PAÏO
M. Richard MEDAVIT
Mme Angeline ABRAHAM-MOREL
M. Yves BOFELLI

- Pour la liste « Champ Autrement agissons ensemble » :

Mme Muriel RIOU
M. Fabrice DEUTSCH
Mme Nadège MOLLARD
M. Jean-Marc GRENIER

Sont élus délégués titulaires :

M. Francis DIETRICH avec 19 voix
Mme Sylvie CHABANY avec 19 voix
M. Thierry PROCACCI avec 19 voix
Mme Martine SELVE avec 19 voix
M. Gaby VITINGER avec 19 voix
Mme Evelyne DUCES avec 19 voix
Mme Muriel RIOU avec 4 voix

Sont élus délégués suppléants :

M. Florian DOMINGUEZ avec 19 voix
Mme Josette PAÏO avec 19 voix
M. Richard MEDAVIT avec 19 voix
Mme Angeline ABRAHAM-MOREL avec 19 voix

Election clôturée à 19h56

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
CHAMP sur DRAC le 09 juin 2023

Le Maire,
Francis DIETRICH



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de l'acte compte tenu de son dépôt en préfecture
et de sa publication ou notification.

